

Si nous prenions quelques exemples de maquettes, en fonction des données disponibles, pour chiffrer la réalité des heures et des contenus de formation et saisir ainsi leur évolution sur dix ans ?

Prenons l'exemple du français dans la formation des PE à l'ÉSPÉ de Paris. Il y a dix ans donc, en PE1, l'étiage était de **96h** TD français plus **42h** TD en littérature de jeunesse, une option que tout le monde prenait, soit un total de **138h**.

En M1, nous avons dorénavant **56h** TD plus **35h** CM (avec un temps non négligeable consacré à l'épreuve n°1 du CRPE, qui ne porte plus sur des textes directement en lien avec le « professionnel »).

Il y a dix ans en PE2, **62h** TD (didactique disciplinaire) plus **12h** TD de complément de formation optionnel, ce qui faisait alors un total de **74h**. Aujourd'hui en M2, nous sommes à **35h** TD.



MARS 2017 | Lettre réalisée sous la responsabilité du collectif FDE par Vincent Charbonnier, Muriel Coret, Mary David, Marie-France Le Marec et Pierre Sémidor avec la contribution de Marianne Auxenfans (SNES)

Récapitulons... Il y a dix ans, les futurs PE bénéficiaient de **138h + 74h = 212h** sur deux années que tout le monde suivait.

Aujourd'hui, et au mieux, c'est **126h** sur deux ans, en précisant toutefois que cela ne concerne pas tous les PE sortants puisque plus de la moitié d'une cohorte réussissant le concours à Paris n'a pas fait de M1 MEEF et que pour ceux-là, c'est la fête : **35h** en tout et pour tout !

Le volume de la formation a donc diminué presque de moitié (**41 %** exactement). Pour se donner une idée des conséquences concrètes, on peut garder en tête que, sur les questions du lire/écrire en cycle 2 par exemple, sont proposées aujourd'hui en M1 **4h** TD + **3h** CM, à quoi s'ajoutent, au mieux, **4h** TD en M2. En voilà de la bonne formation !

Même tendance à Bordeaux : il y a dix ans les PE1 bénéficiaient de **100h** de français (strictement disciplinaire, hors aspects transversaux, stage, etc.) + **20h** de renforcement, soit **120h** en tout, contre **70h** pour les M1 aujourd'hui. Les **80h** de didactique du français assurées pour les PE2 sont aujourd'hui devenues **40h** en M2. Au total, on passe, pour les deux années, de **200h** il y a dix ans à **110h** pour les M1 aujourd'hui. Soit une diminution de 45 %.

Il y a donc, indéniablement, des contenus de formation qui ne sont plus couverts, et un mouvement général de diminution *drastique*. Est-ce, comme certains l'affirment, pour mieux former les PE, puisqu'ils seraient dès lors plus « disponibles » pour humer le terrain ?

D'autres formes de réduction de la formation sont également à prendre en compte. Celles liées à la transformation CM/TD ou TD/TP, ou bien encore la moindre reconnaissance des activités de formation autres que les cours (visite,

suivi de mémoire...), voire les heures prévues sur les maquettes mais qui ne sont pas assurées du tout !

C'est sans compter, enfin, un autre phénomène, récent, « innovant », qui consiste à afficher dans les maquettes des heures de « formation sans présence de formateur ». Au prétexte qu'on ne doit plus travailler aujourd'hui comme avant...

La question se pose donc de savoir ce qui reste aujourd'hui de « formation universitaire » au sens plein du terme, par rapport à ce qu'était la formation académique et publique des enseignants il y a dix ans.

Afin de compléter cette ébauche, nous vous demandons de bien vouloir nous transmettre des informations précises et chiffrées. Comment évolue la formation concrètement, en termes de volumes et contenus, dans votre discipline ? <fde@snesup.fr>.



DES CRITÈRES DES « CAPACITÉS D'ACCUEIL » EN M1 MEEF

Dans le cadre de la fixation des capacités d'accueil pour l'accès aux formations du second cycle universitaire – une possibilité selon la loi, dont la lettre est manifestement plus forte que l'esprit, et qui concerne donc aussi les masters MEEF, nous avons eu quelques retours quant aux critères retenus, qui se discutent (?) actuellement et se votent (ça oui !) dans les conseils d'écoles (ÉSPÉ) en ce moment. Il en ressort que ce qui peut être demandé, de manière conjonctive, c'est : un dossier (avec pièces justificatives), une lettre de motivation, un CV, une ou des lettres « de recommandation » et un entretien.

La compilation des premiers documents (non encore officiels) émanant des ÉSPÉ de Poitiers, Nice et Paris pour les PE, montre que la liste des critères et leur poids respectif sont variables. En ajoutant tous les items, on peut faire l'inventaire suivant. Sont ainsi demandés des éléments de scolarité ou jugés tels :

- les diplômes (Baccalauréat, Licence), les notes obtenues à ces diplômes, les « mentions », les certifications (C2I, LVE, BAFA)

- des éléments de préprofessionnalisation comme d'avoir suivi de telles UE en licence, sachant que certaines ÉSPÉ font figurer ici les EAP, les vacances

- « l'expérience » : EAP, vacances d'enseignement, AVS, activités d'animation, engagements (« civique », « citoyen », humanitaire, associatif) dans un établissement scolaire ou dans une structure spécifique (handicap, bibliothèque)

- les situations particulières (sportif de haut niveau, expérience à l'étranger, cursus antérieur dans l'académie ou départements limitrophes, enfants à charge, activité salariée, handicap)

Notons que selon les ÉSPÉ, tel ou tel critère peut être pris en compte soit dès le début de l'examen des dossiers, soit comme critère permettant, dans un second temps, de départager les candidatures ayant obtenu le même nombre de points. C'est notamment le cas de l'expérience dans l'animation (critère premier à Poitiers, critère pour départager à Paris) ou du BAFA par exemple.

Pas plus qu'il n'existe un profil-type de l'étudiant en master MEEF, il n'y a donc pas un « profil-type » du « bon candidat » au master MEEF PE, chaque ÉSPÉ décidant, en fonction du contexte (?), des priorités locales (?), des choix de l'équipe de direction (?) sur quoi porter la priorité. En bref, le terrain, tout le terrain, rien que le terrain ! On voit aussi que les dates de clôture des demandes d'inscription sont différentes d'une ÉSPÉ à l'autre... Ajoutons pour finir que la définition de capacités par mention pose aussi de lourds problèmes d'équité entre parcours pour le second degré en particulier (à Nantes par ex.).

Pour aller plus loin dans l'analyse nous vous demandons de nous adresser tous les documents pertinents afin de pouvoir élaborer une synthèse et d'adresser les documents prévus dans votre ÉSPÉ sur la liste du collectif <collectif-fde@list.snesup.fr> ou à l'adresse <fde@snesup.fr>.



LA LETTRE DE MOTIVATION COMME OUTIL DE RECRUTEMENT

Et en particulier pour les masters 1 MEEF

Si, pour des raisons de lourdeur de mise en place de plusieurs dizaines de jurys et subséquemment d'harmonisation des pratiques, ceci ajouté au court délai pour le traitement des candidatures, si donc l'entretien est généralement exclu, la lettre de motivation peut sembler être le moyen qui, tout étant le moins mathématiquement quantifiable, pourrait apporter le plus pertinent pour la « sélection » des étudiants souhaitant accéder aux masters MEEF. Elle aurait pour fonction et pour vertu également de valoriser « l'engagement » des candidats plutôt que leur simple réussite académique antérieure. Elle permettrait alors à celles et ceux qui par leurs origines sociales sont moins armés pour s'inscrire dans les cursus d'études supérieures de faire valoir « d'autres qualités », « leurs parcours et motivations personnelles », parmi lesquelles celles recevables institutionnellement restent souvent à identifier/inventer...

Mais qu'en sera-t-il dans la réalité ?

La rédaction d'une lettre est un exercice en grande partie formel et très codifié (point sur lequel nous ne nous étendrons pas) et son contenu se réfère lui aussi à des conventions et à des codes de la motivation.

Que feront les étudiants candidats les moins proches de ces codes, sinon chercher des modèles de référence ? Et où les trouveront-ils alors sinon dans leur milieu, mais aussi à leur disposition sur Internet où elles s'épanouiront rapidement. Le « jeu » consistera alors à sélectionner les meilleurs modèles, à organiser la tension entre le respect de la norme nécessaire (on ne dit pas que l'on déteste les enfants et leurs parents ce qui serait maladroit) et la pointe d'originalité (Quelle est la bonne originalité ? N'est-on pas dans une affaire de

jeu de langages partagés ?) Les mieux placés feront écrire leurs lettres par d'autres (entourage, enseignants de licence voire d'ÉSPÉ).

Les jurys auront finalement bien du mal à dégager des critères de classement. Que leur restera-t-il sinon se rabattre sur les fondamentaux comme « maîtrise de la langue », la syntaxe et l'orthographe. On doit alors se demander quels seront les étudiants à disposer des meilleurs relecteurs.

N'aura-t-on pas dépensé beaucoup d'énergie pour finalement valoriser les étudiants qui disposent déjà du capital culturel le plus en adéquation avec les attentes institutionnelles, symboliques et sociales ?

On pourrait aussi se demander si l'éthique ne commanderait pas un certain silence sur les « motivations personnelles » alors que seules la professionnalité et l'éthique professionnelle doivent être demandées à des fonctionnaires et qu'il appartient précisément à la formation de les construire.



PROMIS, CETTE FOIS, ON PARLE DE LA VRAIE VIE !

Première séance du (nouveau) comité de suivi des ÉSPÉ

Un « bilan quantitatif » des ÉSPÉ tellement lacunaire qu'aucun élément de conclusion n'est apparu possible... Les données montrent cependant :

- + une augmentation des licenciements (mais aucun chiffre sur les abandons et pas d'analyse des corrélations éventuelles avec rang de classement au concours, parcours antérieur, lieu d'affectation, etc.)
- + la très faible titularisation de stagiaires en renouvellement de stage (toujours sans analyse)
- + la volonté de changer les modalités de stages en PE : ici, de 2,5 jours/semaine, on passerait à des stages massés ; là, de stages massés de trois semaines, on aimerait bien passer à 2,5 jours/semaine... C'est dire que partout on est vraiment satisfait !

Des échanges sur la formation, où l'on voit que, malgré les intentions de la réforme, l'entrée dans le métier n'est pas progressive (oui, tout arrive !). Là, deux positions :

- + certains (associations partenaires de l'école en particulier) sont prêts à défendre l'idée que cette entrée « en immersion », même en secteur difficile, est formatrice si elle est suffisamment accompagnée (directeur d'école, collègue, etc.) ;
- + d'autres (ministère) ont une solution simple : faire une entrée progressive dans le métier... avant le métier ! Donc placer les étudiants plus tôt dans les classes (voir modèle alternance M1).

Quant à l'idée que le stage en responsabilité mi-temps est en lui-même trop lourd, on écoute poliment la FSU...

